ABENDAN

Société par actions simplifiée en formation
Capital Social : 1 000 €
Siège social : 14, rue de Thionville
75019 Paris

Assemblée Générale de Constitution

Les soussignés :

1 – **Mme ACH Muriel,** de nationalité française, née le 27 avril 1971 à Ixelles (Belgique) , demeurant au 14, rue de Thionville 75019 Paris,

2- **Mr ABEN DANAN Daniel,** de nationalité française, né le 22 Juin 1961 à Rabat (Maroc) , demeurant au 14, rue de Thionville 75019 Paris,

3- **Mme ABEN DANAN Sion,** de nationalité française, née le 27 février 2004 à Paris (France) , demeurant au 14, rue de Thionville 75019 Paris,

A l'issue de la signature des statuts de la Société ABENDAN, les actionnaires ont pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président ;
- Nomination du commissaire aux apports ;
- Pouvoir ;

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Mme ACH Muriel, de nationalité française, née le 27 avril 1971 à Ixelles (Belgique) , demeurant au 14, rue de Thionville 75019 Paris, pour une durée indéterminée, qui entrera en fonction qu'à partir du jour où les statuts seront signés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M.A
D.A
S.A.

III – Rémunération du président

Les actionnaires ont décidé que la rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris,

Le 08 juin 2023,

ABEN DANAN Daniel

ACH Muriel

(Bon pour accord de la fonction de président)

Bon pour accord de la fonction de président

Tsion

ABEN DANAN Sion